

Séminaire tarifaire ORS

sur le tarif des prestations orthopédiques,
le tarif des fauteuils roulants et sur le droit de la sécurité sociale

29/30 octobre 2024 à Pfäffikon/SZ

(Hôtel Seedamm Plaza)

PROGRAMME

MARDI 29 OCTOBRE 2024

Module 1	Tarif de l'ASTO
<u>Référent</u> : F. Wallner	Convention tarifaire pour les prestations orthopédiques Le participant connaît les principaux contenus contractuels des fournitures orthopédiques et techniques, de l'accord sur les marchandises et de leurs dispositions d'exécution. Tarif et application du tarif Le participant comprend la structure du tarif et apprend à l'appliquer correctement à l'aide d'exemples concrets.
à partir de 08:30	Arrivée / café
09:15 – 12:15	Début du séminaire tarifaire module 1 10:45 – 11:00 - Pause
12:15 – 13:15	Déjeuner debout
13:15 – 18:00	Suite du séminaire tarifaire module 1 15:15 – 15:45 - Pause

MERCREDI 30 OCTOBRE 2024

Module 2 Tarif pour la remise de fauteuils roulants

Référent: M. Moser

Convention tarifaire pour la remise de fauteuils roulants

Le participant connaît les principaux éléments du contrat et ses conditions d'exécution.

Tarif et application du tarif

Le participant comprend la structure du tarif et apprend à l'utiliser correctement.

à partir de 08:30

Arrivée / café

09:15 – 10:45

Début du séminaire tarifaire module 2

10:45 – 11:00 Pause

11:00 – 12:00

Suite du séminaire tarifaire module 2

12:00 – 12:30

Pause sandwich

Module 3 Droit de l'assurance sociale

Référent: D. Leuzinger

Droit de l'assurance sociale

Le participant connaît les assureurs sociaux fédéraux et leurs bases légales. Il sait faire la différence entre la LAA, la LAM, la LAI et la LAMal. Il connaît les fonctions de ces assurances sociales et la place des tarifs dans cet environnement réglementaire.

12:30 – 14:00

Début du séminaire tarifaire module 3

Module 4 **Webinaire**: Modifications du tarif de l'ASTO et des fauteuils roulants

14:30 – 16:30

Modifications du tarif de l'ASTO et des fauteuils roulants au 01.01.24

Le participant connaît les mutations du tarif ASTO et du tarif pour fauteuil roulant qui entreront en vigueur le 1er octobre 2024.

Ce module traite **exclusivement des modifications du tarif** par rapport à l'année précédente et présuppose donc que les contenus de base des trois premiers modules sont connus. Les contenus du module 4 sont déjà inclus dans les modules 1 et 2.

ORGANISATION

- Afin de pouvoir accéder aux conventions collectives pendant le séminaire, nous vous recommandons d'apporter une tablette ou un ordinateur portable 
- Les séminaires seront traduits simultanément en français
- Pour remplir les conditions contractuelles du **tarif ASTO**, les **modules 1, 2 et 3** doivent être suivis (certificat)
- Pour remplir les conditions **de la convention tarifaire relative aux soins en fauteuil roulant**, il faut suivre les **modules 2 et 3** (certificat).
- Pour obtenir des informations **sur les modifications** du tarif ASTO et du tarif des fauteuils roulants au 1.1.2024, il est recommandé de suivre le **module 4** (webinaire) (certificat)
- Pour la participation aux différents modules, seule une attestation de participation est délivrée (pas de certificat)

Tarif ASTO	1	2	3	
Tarif pour la remise de fauteuils roulants		2	3	
Coûts	Module 1 Mardi 29.10.24 Tarif de l'ASTO	Module 2 Mercredi, 30.10.24 Tarif pour fauteuils roulants	Module 3 Mercredi, 30.10.24 Droit de la sécurité sociale	Module 4 Mercredi, 30.10.24 Webinaire update
Membres de l'ORS	CHF 300.00	CHF 200.00	CHF 200.00	CHF 50.00
pour les non-membres	CHF 450.00	CHF 350.00	CHF 350.00	CHF 150.00
Credits	7	3	2	2

INSCRIPTION

L'inscription obligatoire se fait en ligne sous:

[Inscription au séminaire tarifaire ORS](#)

Date limite d'inscription : lundi 7 octobre 2024

Un remboursement intégral est possible jusqu'à 10 jours avant l'événement. Passé ce délai, une participation aux frais de 200 CHF sera retenue.

Würenlos, le 15 mai 2024